



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE SAPIN DE NOËL 2021 « Mon sapin artisanal »

La Communauté de Communes du Pays Grenadois organise cette année la deuxième édition du concours de sapin de Noël. Les sapins devront être fabriqués exclusivement en matériaux recyclés. Ce concours s'adresse aux familles et aux structures recevant du public (enfants ou adultes) situées sur le territoire

➤ **Objectif**

Le but est de créer un sapin original à partir de matériaux de récupération, tout en sensibilisant au recyclage et à la préservation de l'environnement. Ce concours permettra d'animer le marché de Noël de Grenade sur l'Adour.

A vous de laisser parler votre créativité et votre imagination !!!

➤ **Participants**

Ce concours est ouvert :

- A toutes les familles désireuses de participer au projet
- Aux associations sportives et culturelles du territoire
- Aux écoles du territoire (qui peuvent créer un sapin par classe),
- Aux structures petite enfance/ enfance/ jeunesse du territoire
- A l'EPHAD de Coujon à Grenade sur l'Adour,
- Aux médiathèques et ludomédiathèque du territoire.

➤ **Organisation**

Le concours sera ouvert du 8 novembre au 10 décembre 2021. Un bulletin d'inscription sera à compléter et retourner et un numéro de participant vous sera attribué.

Chaque sapin sera anonyme et devra pouvoir être exposé. Il ne devra pas excéder 1.50m de hauteur et 1 m de largeur. Il devra être nommé afin d'être identifiable.

Nous distinguerons deux catégories d'âge. (- de 6 ans et + de 6 ans.).

Les sapins seront présentés sur le marché de Noël de la commune de Grenade sur l'Adour le samedi 18 décembre 2021. Le public présent pourra voter pour le sapin de son choix dans chaque catégorie d'âge.

Le résultat des votes sera rendu public à la fin de la journée et mis en ligne sur le site de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Nous contacterons les gagnants s'ils ne peuvent être présents lors de la manifestation.

Les sapins devront être déposés à la Communauté de Communes du Pays Grenadois (14 place des Tilleuls à Grenade sur l'Adour) du 13 au 16 décembre 2021, et pourront être récupérés la semaine du 03 au 07 janvier 2022. Aucun sapin ne sera récupéré dans les écoles ou les différents sites de confection.

➤ **Inscription**

Pour participer au concours, il est obligatoire de s'inscrire. Les bulletins d'inscription devront être envoyés par mail avant le 03 décembre 2021 à Marion Boucher : rape@cc-paysgrenadois.fr ou déposés à l'accueil de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Renseignements au [05.58.45.44.42](tel:05.58.45.44.42) ou [06.16.99.12.60](tel:06.16.99.12.60) de 9h à 12h et de 14h à 17h.

➤ **Vote**

Les sapins lauréats de ce concours seront ceux ayant récoltés le plus de voix lors du vote effectué sur le marché de Noël.

Les critères avancés pour le vote seront l'esthétique, l'originalité, la créativité et la réalisation en matériaux **exclusivement recyclés**.

Les créateurs des sapins lauréats se verront offrir un lot par la Communauté de Communes.

➤ **Mention spéciale**

Les participants autorisent par avance la Communauté de Communes du Pays Grenadois à utiliser le nom des structures et les photographies de leurs sapins à des fins de relations publiques, communication interne ou publicité sans que cela puisse donner lieu à quelque rémunération, à un droit ou avantage autre que l'attribution de leur lot.

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de vérification et de suppression aux informations les concernant. Les informations recueillies par la collectivité sont destinées exclusivement à la promotion de l'opération et ne seront, en aucun cas diffusées auprès d'autres organismes.

Pour exercer ce droit, il suffit que le participant en fasse la demande écrite à la Communauté de Communes.